

Mesures sanitaires mises en place par 05 Locations Services

Pour les arrivées

1. La remise des clés dans nos bureaux :

- Respecter une distance minimum d'un mètre avec notre équipe et les autres clients
- Pas plus de deux personnes à la fois dans nos locaux
- Port du masque obligatoire dans nos locaux (le personnel accueillant vos locataires en portera un également)
- Aucun stylo ne sera mis à disposition de la clientèle, chaque locataire, ou vous-même, devra être munis de votre propre stylo
- Du gel hydroalcoolique sera en libre service à l'entrée du bureau, je vous laisserai le soin d'en faire usage avant d'entrer dans les locaux, et de demander à vos locataires d'en faire autant.

2. La remise des clés dans le coffre à code (à l'entrée du bureau)

Récupération des clés dans le coffre avec un code.

Coffre désinfecté régulièrement.

Pour les départs

Les départs de vos locataires se dérouleront avec une prise de rendez-vous préalable comme auparavant.

Cependant, afin de préserver au mieux les personnes intervenant dans les appartements, la remise des clés se fera aux pieds de la résidence en plein air, par les locataires, à la personne en charge de l'état des lieux.

Celui-ci se déroulera ensuite sans les locataires, nous leur remettrons leur chèque de caution après l'état des lieux, si ce chèque est en notre possession bien entendu.

Pour le moment, aucun décret et/ou règlement n'est entré en vigueur pour les mesures spécifiques à l'accueil des touristes.

Cependant plusieurs propositions de mesures sanitaires pour les meublés de tourisme ont déjà émergé et il me semble opportun d'en appliquer certaines dès maintenant.

Ainsi, afin de palier à toutes ces mesures (très contraignantes, je vous l'accorde), j'ai récemment investi dans un nébuliseur qui permettra de désinfecter entièrement votre appartement entre chaque location.

Un brumisateuseur à sec qui envoie de très fines particules sans retombée

- Inodore
- Réoccupation de l'appartement au bout d'une heure

Un document sera remis à chaque arrivée attestant de la désinfection avec le jour et l'heure où celle-ci a été effectuée.